

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

PROCES - VERBAL

de l'élection de deux Vice-Présidents au Bureau du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont.

Suite à l'installation de nouveaux délégués représentant la Région Bretagne et le Département du Morbihan, en application de l'article 6.1 des statuts du syndicat, il est procédé à l'élection de deux Vice-Présidents représentant chacun ces deux collectivités.

Les Vice-Présidents sont élus par le Comité à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas d'égalité des suffrages, le délégué le plus âgé est déclaré élu.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT - Région Bretagne

Mme Gaëlle LE STRADIC a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6
- nombre de bulletins blancs ou nuls : /
- nombre de suffrages exprimés : 6

Mme Gaëlle LE STRADIC a obtenu 6 voix.

Mme Gaëlle LE STRADIC, ayant obtenu la majorité simple, le Président l'a déclarée installée en qualité de Vice-Présidente du Syndicat.

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. André HARTEREAU, à l'élection du Vice-Président représentant le Département du Morbihan.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT - Département du Morbihan

Mme Anne JEHANNO a présenté sa candidature.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 6
- nombre de bulletins blancs ou nuls : /
- nombre de suffrages exprimés : 6

Mme Anne JEHANNO a obtenu 6 voix.

Mme Anne JEHANNO, ayant obtenu la majorité simple, le Président l'a déclarée installée en qualité de Vice-Présidente du Syndicat.

Le Président,



André HARTEREAU